

Service gratuit de pressage des fruits des vergers haute-tige du Saleve au Vuache

Saison 2021





Le **Syndicat Mixte du Salève** et le **Syndicat Intercommunal du Vuache**, pour redonner un intérêt aux vergers de haute-tige de variétés locales, ont mis en place depuis 2011 un service de pressage des pommes et poires des particuliers.

Nous collaborons avec **La Ferme de Ninnin** à Beaumont depuis 2013, **la Ferme de L'Amarante** à Reignier depuis 2017 et **la Ferme de Chosal** qui a fait son retour depuis 2020. Les fermes offrent des lieux de collectes de pommes et poires, sur presque l'ensemble du territoire. La transformation des fruits est, par la suite effectuée dans un atelier professionnel de Haute-Savoie. En plus des pommes pour faire du jus trouble, les années précédentes, nous collections des poires Maude pour la fabrication de cidre ainsi que des poires Blesson (ou Marlioz) et Catillac (appelée aussi Loup et Diable) pour la fabrication de compote pour fourrer les Rissoles. L'année 2020 ayant été fructueuse, le SMS, le SIV et les fermes disposent de stocks encore important de Maude. Nous avons donc fait le choix cette année, de privilégier uniquement la production de jus. Toutefois, vous pourrez choisir de repartir avec de la Maude, même si vous amenez des pommes/poires à jus. Tous les produits sont pasteurisés et se conservent 2 ans.



COMMENT FAIRE POUR PARTICIPER ?

1 Vous apportez vos fruits sur les différents points de collectes aux dates indiquées :

- A la **Ferme de l'Amarante**, 934 route de l'Eculaz 74930 REIGNIER-ÉSERY, tous les mercredis et vendredis du 22 septembre au 22 octobre de 15h00 à 19h00.
- A la **Ferme de Ninnin**, 245 Chemin des Sapins 74160 BEAUMONT (monter à la bergerie), tous les jeudis du 23 septembre au 21 octobre de 17h00 à 19h00.
- A la **Ferme de Chosal**, 98 route de l'Usine, chosal 74350 COPPONEX, tous les lundis et mercredis du 20 septembre au 20 octobre de 15h00 à 17h00.
 - Les caisses et contenants vous seront restitués le jour de la collecte.

2 Un bon de dépôt vous sera remis

Vos fruits seront pesés et un bon vous sera remis indiquant la quantité de produits transformés à laquelle vous aurez droit selon le ratio suivant :

- **Bidoyon (jus de pommes) : 2L pour 13 kg de pommes et/ou poires apportées.**
- **Maude (cidre, mi-poire Maude, mi-pomme, 4% d'alcool) : 2 bouteilles de 75cl pour 13kg de pommes et/ou poires apportées**

Le reste de la production sera vendu pour financer l'opération et la pose de nichoirs à chouette chevêche. Nom, adresse et téléphone seront relevés pour faciliter l'organisation de l'action.

3 A partir de fin novembre, vous récupérez les produits auxquels vous avez droit, aux heures d'ouverture, sur présentation du bon, sur les lieux où vous avez déposé vos fruits :

- à la **Ferme de Ninnin** les jeudis de 17h00 à 19h00 (nov.-fev.)
- à la **Ferme de l'Amarante** les mercredis et vendredis de 15h00 à 19h00 (nov.-dec.)
- à la **Ferme de Chosal** les lundis et mercredis de 15h00 à 17h00 (nov.-fev.)

Les produits que vous récupérez fin novembre seront issus de l'ensemble des fruits de vergers hautes-tiges de variétés anciennes apportés par les propriétaires de la région dans le cadre de cette opération. Les arbres, en général, ne sont pas traités mais ne sont pas certifiés AB. Les produits possèdent une date limite de consommation de deux ans.



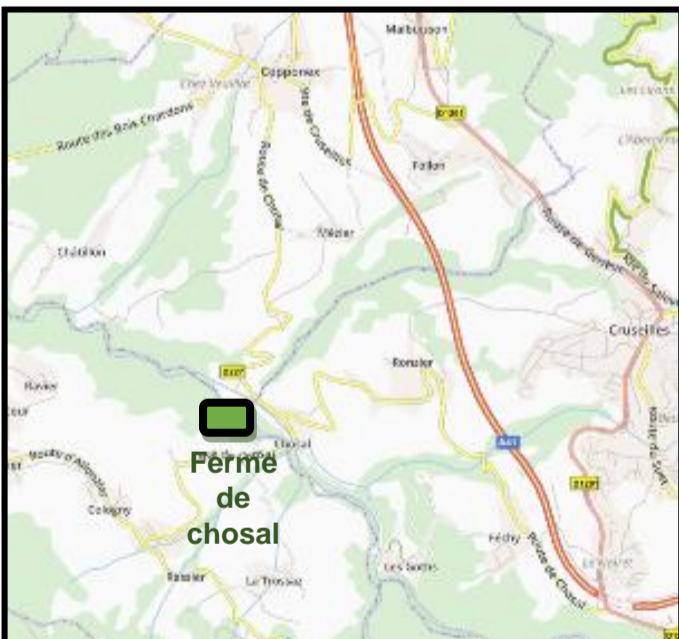
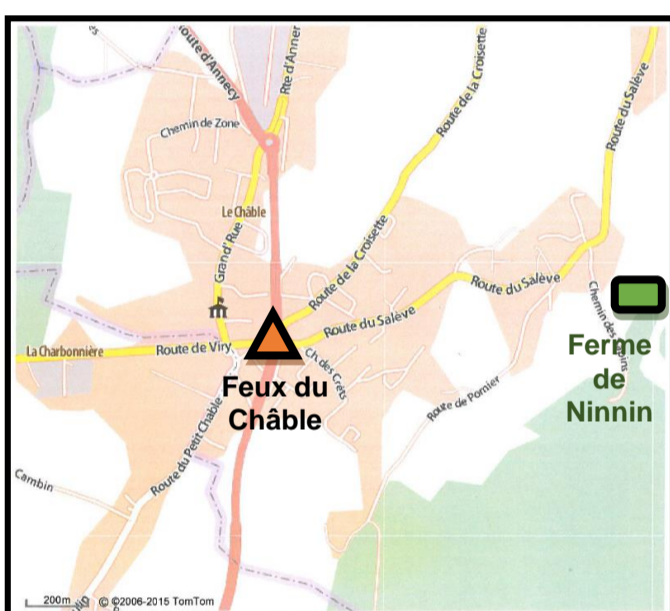
QUELQUES CONSEILS IMPORTANTS !

Seront collectées séparément : **les pommes et les poires.**

- Apporter au **minimum** l'équivalent **d'une caisse** de fruits (13 kg environ)
- Apportez des **fruits mûrs**, le jus sera d'autant meilleur

Vous pouvez apporter des fruits ramassés au sol mais veillez à ce qu'ils ne soient pas pourris même partiellement, ni couverts de boue.

Les fruits ne répondant pas à ces critères seront refusés !!!



Pour toutes questions

04.50.95.92.18

l.daudet@syndicat-mixte-du-saleve.fr

